Europ Assistance

'Contrat temporaire Snow'
(avec assistance véhicule)

(Description du besoin d'assurance)

Description des garanties

1. Assistance voyage

Le «Contrat temporaire Snow » est une assurance voyage d'Europ Assistance, qui couvre tous les bénéficiaires nommément désignés au contrat lors d'un voyage d'une durée maximale de 45 jours.

- Vous souhaitez :
  - être couvert pour un voyage, et plus précisément pour des vacances de sports d'hiver ;
  - une prise en charge des frais médicaux exposés à l'étranger à concurrence de 25.000 EUR ;
- Vous résidez à l'étranger lors de votre voyage pour une durée maximale de 45 jours.

2. Assistance pour votre véhicule (optionnel)

Vous pouvez compléter l'assistance aux personnes avec une assistance pour votre véhicule en cas de vol, de panne ou d 'accident. Cette couverture est valable partout en Europe (géographique).

Vous désirez une assistance dépannage :

- à partir de votre domicile en cas de panne ou de vol ;
- en cas d'accident.

Important : pour être couverts, les immatriculations de tous les véhicules à assurer doivent être mentionnées dans le contrat. Les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont pas couverts.

Vos besoins en assurance

Si vous marquez votre accord avec les éléments repris ci-dessus, le

'Contrat temporaire Snow'

avec la garantie optionnelle 'Assistance au véhicule'

est le produit de la gamme d' Europ Assistance qui, à notre avis, offre la meilleure solution à vos souhaits et besoins de couverture et que nous, BNP Paribas Fortis, pouvons vous proposer.

Nous vous invitons à lire attentivement les conditions générales reçues. Cela vous permettra de vérifier que la couverture proposée répond à vos besoins.

Ceci concerne un produit d'assurance de Europ Assistance nv, distribué par BNP Paribas Fortis

Europ Assistance (Belgium) sa – Boulevard du Triomphe 172, B 1160 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 457.247.904 – www.europ-assistance.be. Entreprise d'assurance agréée sous le n° de code 1401, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.
BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, est inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent d'assurances lié pour Europ Assistance (Belgium) sa.

Si les caractéristiques de cette assurance ne devaient pas répondre à vos attentes et besoins en terme d'assurance assistance, nous vous invitons à nous contacter au 02/433.41.32 afin de pouvoir dégager, ensemble, une solution.

Par la signature des conditions d'adhésion, l'adhérent déclare:

- que le contenu du produit d'assurance proposé répond à ses besoins et attentes ;
- avoir été suffisamment informé sur la portée et les limitations de ce produit ;
- contracter cette assurance de son plein gré et sans aucune contrainte.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adhésion à cette assurance n'est possible que si vous répondez aux conditions d'adhésion.

Exemplaire pour le client.